

La cité écologique :

droit de cité pour la nature et les environnementalistes

- Laurent Mermet, ENGREF

17 novembre 2006
Montpellier

RES 8

Laurent Mermet

- *Alain Roger : Que pensez-vous de la « convergence » entre le front national et un certain écologisme? [...]*
- *Lucien Chabason : Je vous arrête! Non, non et non! Cet amalgame est scandaleux. [...] Notre classe dirigeante s'est révélée incapable [...] de gérer les questions autres que politiques ou socio-économiques. Alors, pour tenter de se donner bonne conscience, certains préféreraient noyer le poisson et renvoyer dans les ténèbres Waechter et les écologistes avec le Front National... C'est une façon choquante d'évacuer le débat, et une insulte à tous ceux qui militent pour leur environnement.*
En épilogue de l'ouvrage collectif « *Maîtres et protecteurs de la nature* » (Alain Roger et François Guéry, dir.), 1990

Rappel du contexte RES

- RES / Une analyse institutionnelle de l'action théorique des chercheurs dans le champ de l'environnement
- des approches sur
 - ◆ la recherche d'un nouveau pacte critique (RES 0, 1)
 - ◆ l'analyse des rhétoriques qui règnent sur le champ (RES 4)
 - ◆ l'analyse des fondements institutionnels de nos champs de recherche (RES 5)
 - ◆ l'implication du chercheur comme analyste (RES 3, 7)
 - ◆ un travail d'approfondissement de l'ASGE (RES 2, 6)
 - ◆ le réexamen de théories de la gestion sociale et politiques de l'environnement
- première séances sur trois prévues pour le réexamen de théories

Introduction (1)

4

- Séance centrée sur la théorie de la justification de Boltanski et Thévenot
- Une théorie très influente dans notre domaine
- Une théorie qui repose sur des présupposés orthogonaux % ASGE
- Une théorie centrale dans « l'Empire du sens », exemplaire de la position « post-soupçonneuse » que RES entend dépasser pour une position « néo-soupçonneuse »
- Comme moteur, le traitement d'une question théorique : qu'en est-il de la « cité verte » ?

Introduction (2)

- Séance appuyée sur les textes suivants
 - ◆ Boltanski et Thévenot; *De la justification*; Gallimard, 1991
 - ◆ Lafaye et Thévenot; *Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature*, 1994
 - ◆ Bruno Latour; *Moderniser ou écologiser? À la recherche de la 7ème cité*, 1995
 - ◆ Godard; *De la pluralité des ordres - les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification*, 2004
 - ◆ R.Larrère; *L'écologie, ou le geste d'exclusion de l'homme*, 1989
 - ◆ Dagognet; *Pourquoi protéger ce que l'on maîtrise*, 1989
 - ◆ C. et R. Larrère; *Du bon usage de la nature*, 1997

Plan

- Un retour sur le modèle des cités
- Les fouilles précédentes, à la recherche de la cité verte
- Redéfinition du plan d'exploration et mise au jour de la cité écologique
- Consistance et conséquences de la cité écologique
- La relation entre débat de justification et action environnementale

Rappel sur le modèle des cités (1)

- On suppose une connaissance de la théorie de la justification
- Elle porte sur la manière dont les acteurs s'efforcent de justifier leurs positions ou leurs actes, face à la critique, ou dans la recherche d'accord
- Elle met en évidence 6 ordres différents de principes légitimes
 - ◆ cité inspirée
 - ◆ cité domestique
 - ◆ cité marchande
 - ◆ cité industrielle
 - ◆ cité de l'opinion
 - ◆ cité civique

Rappel sur le modèle des cités (2)

- Ces ordres qui fondent des justifications partagent une axiématique générale fondée sur
 - ◆ la commune humanité
 - ◆ un principe de dissemblance (d'où justification et épreuves)
 - ◆ une commune dignité (potentialité d'accès)
 - ◆ la nécessité d'un ordre pour clore les désaccords
 - ◆ un lien entre état supérieur et sacrifice
 - ◆ la reconnaissance d'un caractère de bien commun aux états supérieurs
- Celle-ci se traduit par une « grammaire » qui permet de décrire la consistance de chaque cité

Rappel sur le modèle des cités (3)

- Le modèle des cités permet
 - ◆ de mettre en évidence, derrière la complexité des disputes, des ordres cohérents et légitimes de justification...
 - ◆ d'analyser finement l'échange de *critiques* entre des acteurs qui s'appuient sur des référentiels différents
 - ◆ d'analyser les *compromis* par lesquels ils peuvent fonder des ordres secondaires dérivés des « cités »
 - ◆ de mettre en évidence par contraste les dynamiques qui se passent (plus ou moins bien) de justification

La recherche de nouvelles cités; la cité par projet

- Boltanski et Chiapello, 1999
 - ◆ L'activité du médiateur dans la formation des réseaux
 - ◆ La médiation est une grandeur
 - ◆ Le principe supérieur commun : l'activité
 - ◆ La connexion, l'enthousiasme
 - ◆ Le chef de projet, l'innovateur
 - ◆ Le leitmotiv : « on a bien avancé! »
 - ◆ L'objet culte : le *Schmilblick*

Où est passée la cité du guerrier?

- Place évidente du guerrier dans la Cité; l'ordre politique est aussi un ordre militaire
- Le lien entre ordre de guerre et ordre citoyen est au centre de la construction des systèmes politiques démocratiques
- La violence de l'épreuve n'exclut pas nécessairement la « commune humanité »
- Trouble actuel sur cette question :
ex. des « *Etats de violence* » de Frédéric Gros

Consistances et portées du modèle des cités

- Morale
- Réaliste
- Dynamique sociale et culturelle dans des « milieux »
- Organisationnelle, institutionnelle, cognitive et matérielle (les équipements)
- Spatiale
- Scientifique
 - ◆ identification et articulation d'axiomatics « réductionnistes » (Godard)
 - ◆ portage d'une théorie sociologique
- Une dimension transdisciplinaire en sciences sociales

Depuis quelle cité l'analyste prend-il la parole? (1)

- La « cité des droits de l'homme » est le fondement du travail de Boltanski et Thévenot
- L'axiomatique des cités est superposable à la déclaration universelle des Droits de l'Homme
- La cité des droits de l'homme est immanente au développement de la théorie

Depuis quelle cité l'analyste prend-il la parole? (2)

- « Ici la cité des droits de l'homme »
- Droits de l'homme et efficacité, commerce, politique, etc. : un résultat majeur
- La question de la violence de l'épreuve
 - ◆ le verbal
 - ◆ le réglé
 - ◆ ... et leurs limites
- La question de l'horizon politique de l'épreuve : cité et Etat (horizon des mises en équivalence, voir Thévenot; « *Les investissements de forme* »)

Les cités, fondées ou fondatrices?

15

- Problème de la liaison
 - ◆ à l'action
 - ◆ à la stratégie
- Problème du changement...
 - ◆ cités à constater (instituées)
 - ◆ cités à fonder (instituant)
- ... et tropisme légitimiste
- Il n'y a pas d'épreuve de justification en dehors d'un contexte « actoriel » concret, nécessaire pour que les prises de paroles aient un sens
- Le foisonnement désordonné des débats français sur la nature

Plan

- Un retour sur le modèle des cités
- Les fouilles précédentes, à la recherche de la cité verte
- Redéfinition du plan d'exploration et mise au jour de la cité écologique
- Consistance et conséquences de la cité écologique
- La relation entre débat de justification et action environnementale

C.Lafaye et L.Thévenot : une grandeur verte?

- « Le rattachement de l'action et des intérêts défendus à une forme de bien commun est un enjeu majeur dans les conflits sur l'environnement »
- « Avant de repérer les éléments propres à ce qui pourrait être la fondation d'une cité écologique », examiner la reprise des questions écologiques dans les cités « stabilisées »
 - ◆ reprises domestiques, inspirées, marchandes, industrielles, civiques, des problèmes environnementaux
- Des reprises opératoires, mais qui n'épuisent pas la problématique écologique

C.Lafaye et L.Thévenot (suite)

- Pour trouver la cité verte, examiner
 - ◆ sa capacité de critique des autres cités
 - ◆ sa capacité à déployer « une spécification du lien politique propre à fonder un accord légitime »
- La cité verte comme levier critique
 - ◆ des logiques industrielle, marchande,
- « L'armature d'une nouvelle cité »
 - ◆ est grand ce qui est « vert » (R.Barbier), désigne des objets
 - ◆ « le fait de polluer est associé à l'état de petit »

C.Lafaye et L.Thévenot (fin)

- Mais...
- « difficulté d'établir une équivalence propre à rendre les êtres commensurables », « insuffisamment outillée pour les justifications ordinaires »
- D'où une troisième hypothèse : les problèmes écologiques sortiraient de la « grammaire » de la justification
 - ◆ problème des générations futures, non présentes au collectif
 - ◆ problème de la dignité d'êtres non-humains
 - ◆ le modèle du « système » n'est pas compatible avec les épreuves de la justification
 - ◆ la figure de la biosphère, englobant la société, renvoie à une vision évolutionniste, non compatible avec les cités
- Au total, une conclusion prudente, ouverte

B.Latour : Y a-t-il une cité politique de l'écologie?

- L'écologisme, coincé entre
 - ◆ intégration (dans les autres cités)
 - ◆ projet holiste : dépasser la « commune humanité » pour embrasser « une super-cité naturelle, gérée par des savants pour le bénéfice exclusif d'une Terre-Mère »
- La solution pour trouver la 7ème cité
 - ◆ considérer que les écologistes ne savent pas ce qu'ils disent
 - ◆ théoriser leur pratique à nouveaux frais

B.Latour (suite)

- Le principe de la 7ème cité : l'incertitude quant à la hiérarchie, quant à la composition du collectif
- Un principe tout simple : « tout s 'éclaire » en appliquant Kant aux éléphants
- L'état de grand : « laisser ouverte la question de la solidarité entre fins et moyens »
- L'état de petit : « savoir absolument qu'une chose n'a pas de lien avec une autre »
- L'écologie « fondamentaliste » : plus elle est militante, plus elle est petite

B.Latour (fin)

- Il n'y a pas philosophie politique écologiste acceptable, les manuels se trompent dans la théorisation de leur pratique
- Un problème d'« apprentissage collectif sur les associations possibles entre les choses et les gens »
- Il faut inventer des procédures nouvelles
- Il faut écologiser
- Cet analyse de la cité verte porte peut-être le salut de l'écologie politique

O. Godard :

Y a-t-il une cité verte patrimoniale? Une cité du développement durable?

- Une « nature » par cité
- Le « patrimoine naturel », « clé de voûte d'un compromis à la recherche d'un nouvel ordre de justification »
 - ◆ souffre de la critique conjuguée des cités-mêmes qui le composent
- Le développement durable : un récit qui propose une grandeur (la durabilité) pour ordonner les projets, les actions, etc.; cependant
 - ◆ la version forte pose le problème de l'entrée des non-humains
 - ◆ la version faible pose le problème rédhibitoire de la coupure asymétrique avec les générations futures
- Au final : le choix insatisfaisant entre
 - ◆ la « diffraction » du domaine sur les cités existantes
 - ◆ recomposer une (ou de) cité(s) nouvelle(s) à partir de compromis

Plan

- Un retour sur le modèle des cités
- Les fouilles précédentes, à la recherche de la cité verte
- Redéfinition du plan d'exploration et mise au jour de la cité écologique
- Consistance et conséquences de la cité écologique
- La relation entre débat de justification et action environnementale

Relancer la recherche de la cité écologique

- Un bilan mitigé des tentatives précédentes
 - ◆ des résultats encourageants
 - ◆ sur le principe
 - ◆ par certains acquis
 - ◆ des résultats décevants
 - ◆ on retombe sur la doxa parégorique de l'apprentissage collectif, du patrimoine, du développement durable, etc.
 - ◆ on bute sur des obstacles (mais on les a bien identifiés)

Une orientation pour la relance

26

- Les travaux existants auraient-ils en commun des directions que tous se sont abstenus d'explorer?
- En effet, ils s'accordent sur deux points
- Rejet ou dévalorisation de la figure de l'environnementaliste, du « militant écologiste »
- Rejet (ou redéfinition jusqu'à la perte de sens) de la nature comme fondation
- Deux disqualifications synergiques...
- ... ancrées dans des discours tenus au nom d'autres cités et qui refusent aux « écolos » de parler sur eux-mêmes
- Les orientations de base de la cité écologique ?
 - ◆ le militant écologiste est « grand »
 - ◆ la nature est le « principe supérieur commun »

Respect et protection de la nature (de l'environnement) caractérisent l'état de grand

27

- La cité de l'écologie, c'est la communauté politique des hommes en tant qu'ils peuvent respecter la nature et jouir de ses productions et de ses services
- La défense (au double sens de parler pour et de protéger contre) de l'environnement est l'engagement limite qui définit l'état de grand : Rachel Carlson, Aldo Leopold, Gary Snider, Cousteau, etc.
- Le petit, c'est le pollueur, le viandard, l'arracheur, celui qui ne reconnaît pas la nature
- La dignité : tout le monde peut prendre conscience de son empreinte écologique et prendre souci de la nature - thème actuel du « geste écologique », reconnaissance donnée aux « efforts » des pollueurs

La nature, principe supérieur commun

- Pour décoloniser l'écologie, il faut reconnaître aux protecteurs de la nature la droit de définir l'objet de leur attachement et de leur souci
- Un répertoire d'objets naturels caractérisés et hiérarchisés (espèces, habitats, lieux, processus écologiques, etc.)
- Un désir d'interactions positives, un souci des interactions négatives, avec les dispositifs de production industriels et marchands en particulier
- Qui renvoie aux principaux traits du concept de nature
 - ◆ un couple auto-production % jouissance sans travail productif
 - ◆ une dialectique entre processus, produits, états, naturels, et production « humaine »

Une définition qui renvoie à la typologie des problèmes environnementaux proposée en 1992



- Problèmes d'allocation de jouissance
- Situation d'opposition à l'artificialisation
- Prise en compte environnement dans projet
- Pb de crise écologique et d'abandon
- Enrichissement écologique d'un système artificialisé

- D'après Mermet, 1992

Sur cette base, on peut décliner l'armature de la cité écologique (1)

Principe supérieur commun	Avoir conscience de la nature, de ses dons, la respecter, la protéger
Etat de grand	S : qui respecte, protège la nature ; O : riches, renouvelables, divers,...
Dignité des personnes	La sensibilisation, le respect, le « geste » ou l'effort environnemental
Répertoire des sujets	Militant écolo, pollueur, usager des ressources, naturaliste
Répertoire des objets	Cartes d'habitats, listes d'espèces, documentaires animaliers, ...
Formule d'investissement	Ne pas négliger, renoncer au plus facile, au prélèvement inconsidéré
Rapport de grandeur	L'action des environmentalistes bénéficie à chacun, dans son rapport avec la nature

Sur cette base, on peut décliner l'armature de la cité écologique (2)

Relations naturelles entre les êtres	y H bénéficie de u N, z H protège v N, x H menace w N
Figure harmonieuse de l'ordre naturel	Grands écosystèmes naturels, utopies écologiques
L'épreuve modèle	Le conflit d'environnement
Le mode d'expression du jugement	La conservation manifeste de l'objet, du processus naturel
La forme de l'évidence	Le constat de présence (inventaire) ou de l'état de l'objet, la perspective de renouvellement naturel
L'état de petit	S : Le pollueur, le destructeur O : le « dégradé », le « disparu »

Sur cette base, l'axiomatique de la théorie de la justification est respectée

32

- ◆ **Commune humanité** : tous sont concernés par la situation écologique, y compris collectivement
- ◆ **Principe de dissemblance** (d'où justification et épreuves) : particulièrement « originaire » ici, avec la sortie de l'état « édénique »
- ◆ **Commune dignité** : tous ont la possibilité de « grandir » dans la cité verte
- ◆ **Nécessité d'un ordre pour clore les désaccords** : les désaccords se ferment sur une conscience partagée et assumée du nouvel état écologique qui fait suite à l'épreuve
- ◆ **Lien entre état supérieur et sacrifice** : pour grandir dans la cité écologique, les sujets et les objets doivent renoncer à certains biens
- ◆ **Reconnaissance d'un caractère de bien commun aux états supérieurs** : reconnaissance empirique des effets de bien commun de l'engagement écologique, reconnaissance sociale très large, même si un nuage d'inconnaissance semble planer sur la technostrucure à cet égard

Evidence, émergence

- Evident, une fois que l'on a vu Aucune des objections ne repose sur l'absence des éléments de l'armature du modèle des cités
- La question devient : pourquoi n'est-ce pas vu comme faisant cité?
- Sûrement pas parce que l'armature de la cité serait cachée : il n'y a cité que dans l'évidence
- Une dynamique (française?) de déni

Les opérations critiques de la cité écologique

- Sur la cité industrielle : l'artificialisation, la destruction irréfléchie de la nature
- Sur la cité marchande : sacrifice de biens ou de processus naturels à l'argent, incapacité à saisir le régime de jouissance
- Sur la cité domestique : critique de traditions devenues destructrices ou indûment appropriatives
- Sur la cité de l'opinion : son manque de conscience écologique, son effet de masse
- Sur la cité civique : sa difficulté à fonder un traitement au cas par cas de la diversité (pose problème aussi bien pour la proximité de la jouissance que pour la diversité écologique)
- Sur la cité inspirée : son absence potentielle de respect pour les choses concrètes, les fondements écologiques, donc matériels, de l'existence

Les opérations critiques sur la cité écologique

- Industrielle : empêche le progrès, repose sur un refus de connaître « comme si l'on avait fait », prône la jouissance contre le travail
- Marchande : gaspille ou « gèle » des richesses, promeut la pauvreté
- Domestique : entend limiter les accès liés à la tradition et aux échanges du proche
- Opinion : des aspects « ésotériques » ou insignifiants (« les **petites** fleurs, les **petits** oiseaux, les **petites** grenouilles »)
- Civique : l'état de fait du « donné », les effets différenciateurs de la jouissance et du respect de la nature
- Inspirée : l'inhibition associée au respect, la priorité donnée au naturel % au créé

Les opérations d'alliance ou de captation en direction de la cité verte

- Industrielle : la dépollution, les technologies propres, la maîtrise des flux (« Véolia : l'environnement est un défi industriel »)
- Marchande : les instruments économiques, la valorisation des actifs naturels
- Domestique : valorise les traditions de certains régimes de jouissances, les règles de respect à caractère domestique
- Opinion : la glorification de la nature, la médiatisation de combats écologistes
- Civique : le militantisme écologique, l'alliance critique contre les coalitions autour de l'industriel-marchand
- Inspirée : l'appel à l'évidence intime devant la nature, la part existentielle du régime de jouissance, les perspectives ascétiques

Clarification, déni

- Là encore, l'axiomatique des cités fonctionne
- Elle est éclairante sur des débats extraordinairement confus
- Voir une cité comporte une décision de voir
- Ne pas voir est le degré-limite de la critique depuis une autre cité
- Déni = critique moins reconnaissance d'existence
- Equipé de cet instrument, la lecture des pourfendeurs et des récupérateurs de l'écologisme et de l'environnementalisme devient un exercice excitant et cathartique de décolonisation

Alliances et aliénations de la cité écologique³⁸

- Alliances : négociées, sur épreuves traversées à parité, sur épreuves réciproques
- Aliénation : imposée, sur épreuves imposées par l'un sur l'autre
- Le critère discriminant : y a-t-il deux partenaires qui se reconnaissent réciproquement?
- Au-delà de la figure du compromis, toute une dynamique complexe dont il faut inventer les catégories (ligues, cartels, hégémonie, etc.)
- Importance centrale de constructions hybrides durables :
 - ◆ exemple du développement (marchand-industriel-civique)
 - ◆ terme dialectique de l'environnement
 - ◆ ses alliances à double tranchant avec les cités inspirées, domestique, de l'opinion
 - ◆ ses négociations ambivalentes avec les cités marchandes, industrielle, civique

Critiques internes, critiques externes

- Comment distinguer
 - ◆ un critique « externe », qui pour une autre cité travaille les divisions internes
 - ◆ un critique « interne », qui pour l'organisation de la cité travaille ses divisions internes
- Dire qu'une cité existe, et faire la différence entre critique interne et critique externe, sont équivalents
- Deux critères simples
 - ◆ la légitimité de principe des différents courants est-elle reconnue, ou bien certains courants sont-ils « interdits de droit de cité »
 - ◆ la critique présentée comme interne est-elle en capacité de porter une critique vers l'extérieur? Vers quelle cité? Vers quelle alliance?

Dimension déclaratoire de l'identification des cités

- L'identification d'une cité a une dimension déclaratoire, performative
- Un acte de reconnaissance d'un pouvoir d'ordonnancement et de justification dans les rapports entre humains
- L'identification objective butte sur les cas de déni
- Ils existent pour toutes les cités
- Surmonter cette difficulté passe par un acte déclaratoire du chercheur

Dynamique du déni : exemple de l'imputation d'extrémisme

- La portée de la part d'engagement peut être « bordée » par une analyse précise de la dynamique de déni
- Par exemple de sa relation avec les conditions concrètes de l'épreuve (on reviendra aux liens avec la stratégie)
- Mais aussi au sein même de la discussion de justification
- Un exemple : l'imputation d'extrémisme
 - ◆ Confondre (ou feindre de confondre) un principe d'ordre revendiqué et promu avec le projet d'instauration d'un ordre réel total
 - ◆ Déclarer que le vrai sens de la revendication de légitimité repose dans cette hypostase de l'image du monde harmonieux; le dénégateur (déguisé en critique) donne à la série le sens totalitaire... qu'il a lui-même postulé au départ
- La formule de cette postulation est le déni de l'humanité de l'écologiste (voir RES 4)

Dimension performative de l'identification des cités

- L'identification des cités est performative : elle les sur-institue
- « Constater » une légitimité, c'est concourir à cette légitimité
- Le concept de légitimité est un véritable analyseur : il ne permet pas de séparer l'engagement du chercheur et sa description d'une situation
- Lorsqu'un chercheur emploie à son compte le concept de légitimité, il parle de sa propre implication
- Exemple : « Les écologistes n'ont pas réussi à acquérir une légitimité suffisante »

Un bilan % aux points d'accord des auteurs précédents

- La consistance et la force des compromis avec les autres cités : une conception élargie et qui évite les effets de masquage
- La légitimité de la quête de la cité verte, et sa réalisation au moins partielle (des formes différentes chez L&T (Lafaye & Thévenot), OG (Olivier Godard), BL (Bruno Latour))

Un bilan % aux points d'achoppement relevés par les auteurs précédents

- la commune humanité d'un collectif où les non-humains occupent une place essentielle (L&T, BL... et BL sur B&T)
- le sens de la justification % générations futures (L&T, OG)
- le malentendu sur les systèmes (L&T, BL15)
- le caractère transpolitique de la biosphère comme totalité évolutive incluant toutes les affaires humaines (L&T520-1, BL2)
- l'imputation de scientisme à l'écologie (BL2-3)
- le militant écolo comme « misérable » (BL22)
- blocage sur le concept de nature (BL, L&T?)

Un bilan % aux difficultés relevées par Godard (17) sur les « défaillances » du développement durable

45

- « Les incertitudes conceptuelles et les flottements des énoncés dans la doctrine de la durabilité »
- « l'incompatibilité que manifestent certaines visions théoriques de la durabilité avec la structure d'un ordre de justification »
- « le manque d'appui donné par les objets considérés pour faire tenir les épreuves, dans ces univers controversés qui sous-tendent [les problèmes d'environnement] »
- le sous-équipement de l'idée de développement durable en termes d'indicateurs, de procédures et d'épreuves qui soient suffisamment bien définis et généralement acceptés pour stopper les désaccords »

Quelle cité a donc découvert Latour?

- Des trois textes, celui de Latour est le seul qui affirme avoir découvert la cité verte
- Mais ce n'est pas vraiment une cité...
- ... ni particulièrement écologique
- Il a découvert la politique
- Son point x, flottant, de recomposition entre les séries nous en dit au moins autant sur la nature de la politique que sur les politiques de la nature

Une perspective commune aux auteurs précédents...

47

- Ils partagent tous une vision « métégorique » du problème
- Pour L&T, dans une optique pluraliste, selon un principe de négociation, liée aux droits de l'homme (égalité-dignité des personnes dans la construction vitalement nécessaire d'un accord)
- Pour OG, dans une optique de gouvernement (résolution de problème par le collectif institué, respect d'un pluralisme interne)
- Pour Latour, dans une optique politique (mettant en avant les dynamiques de recomposition du collectif)
- On débouche sur des recommandations parégoriques qui sont déjà dans l'air du temps

... qui comporte une défaillance partagée

- L'accent n'étant mis que sur le moment intégrateur
- La question partagée est de trouver la formule pour décrire/prescrire/juger les manière de nouer les ordres d'action et de légitimité en présence
- Or si l'on peine à nouer aujourd'hui les négociations sur le traitement efficace des problématiques écologiques, c'est avant tout parce que le fil écologique manque dans les données du problème, ou qu'il n'est pas assez pris en compte pour lui-même (ni par les régulateurs, ni par les défenseurs d'autres ordres de légitimité)
- Nécessité et légitimité d'une théorisation propre, catégorique, vue depuis l'ordre écologique, sur ses compositions avec les autres ordres
- Dans des termes divers, ces théories qui se réclament du pluralisme, posent problème quant à leur pluralisme
- Diapositive conservée pour mémoire (non utilisée dans l'exposé)

Conclusion (1) : commentaires sur la théorie de la justification

- La discussion soulève des questions intéressantes sur la théorie de la justification, sa consistance
 - ◆ statut de la théorie de la justification, de la pluralité de ses interprétations possibles
 - ◆ la question des alliances entre cités - coalitions, ligues, fusions, etc. - devrait être poussée bien plus que dans la seule figure (minimale, liée à la seule justification) du compromis
 - ◆ l'ancrage central dans un point de vue droits de l'homme confère une implication très claire
 - ◆ qui débouche à la fois sur une rigueur d'analyse remarquable
 - ◆ et sur une portée de la théorie qui dépasse de loin le périmètre des préoccupations droit de l'homme qui en sont fondatrices
 - ◆ la question de la Cité reste posée

Conclusions (2) : pour RES

- Pour trouver la cité écologique
 - ◆ il fallait partir d'une problématique, d'un désir, écologiques
 - ◆ et non projeter sur ceux-ci, implicitement ou explicitement (L&T, OG), les valeurs d'autres cités
- Un apport majeur de la théorie de la justification vers une critique pluraliste autour des problèmes d'écologie
- Une articulation à construire entre la position métégorique de la théorie de la justification, et la position catégorique de l'ASGE

Conclusion (3) : perspectives dans notre domaine à partir de la théorie de la justification

- Des conséquences fortes sur la question de l'évaluation économique en matière d'environnement
 - ◆ problème abordé par Godard : l'évaluation économique publique exprime (équipe) le compromis industriel-marchand
 - ◆ une diversification importante des évaluations financières est sûrement possible sur la base de la pluralité des ordres
 - ◆ la cité écologique semble offrir une lecture intéressante des modes d'évaluations fondés sur la restauration des écosystèmes ou les compensations « en nature »
- de multiples conséquences pour l'analyse des discours et des situations de gestion environnementales

Conclusions (4) : perspectives pour le développement de l'ASGE

- Fonde une réponse détaillée à la question : « devons-nous justifier - et comment - les référentiels normatifs qui fondent nos analyses? »
- Nous prépare à articuler de façon bien plus forte lecture stratégique, lecture normative, lecture rhétorique, dans l'analyse des situations de gestion environnementale
- Apporte une réponse à une question théorique cruciale de l'ASGE depuis le début : jusqu'où est légitime la réaction anti-environnementale des acteurs sectoriels remis en cause au nom de l'environnement? (Mermet, 1991)